

CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 1 du 02 mars 2023

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le jeudi deux mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Le Maire.

Date de la convocation : 24 février 2023

Monsieur SIX Bruno, le maire ouvre la séance à 20 h 30

Présents : Madame AUFFRET Sandra, Monsieur BORNAMBUC David, Monsieur BROSSAULT Nicolas, Monsieur BUGENNE Richard, Monsieur DEQUIN Steve, Monsieur DUVAL Tony, Madame GODARD Gaëlle, Madame GOTTI Aurélie, Madame HERVIEUX Véronique, Monsieur HEUZE Daniel, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur LOIR Jean-Louis, Monsieur ROBERT Jérôme, Madame SCHOCK Martine, Monsieur SIX Bruno, Monsieur TOUZAIN Patrick, Madame VALLOIS Christine.

Absents : Madame LEFEVRE Dorothée, Madame LEFRANCOIS Elisabeth

Excusées : Madame GREHALLE Karline, Madame HUE Pauline.

Pouvoirs : Madame HUE Pauline donne pouvoir à Monsieur LEGROS Michel

L'ordre du jour est le suivant :

1. **TRAVAUX : SIEGE 27 – Opération Programmée –BOSGUERARD – Route de la tête d’or**
2. **TRAVAUX : Choix de la nouvelle entreprise pour les travaux sur les façades de la mairie**
3. **FINANCES : Adoption du rapport de la CLECT du 23 janvier 2023**
4. **FINANCES : Approbation des attributions de compensation provisoires 2023 de la CLECT**
5. **FINANCES : Approbation du projet d’aménagement de la place de Berville et du plan de financement**
6. **FINANCES : Approbation du projet de construction d’un garage et du plan de financement**

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur BROSSAULT Nicolas

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

Délégation 2023 1 1 TRAVAUX : SIEGE 27 – OPERATION PROGRAMMEE – BOSGUERARD – ROUTE DE LA TETE D'OR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication route de la tête d'or.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **18 417.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **5 000.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire les sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Délégation 2023 1 2 TRAVAUX : CHOIX DE LA NOUVELLE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX SUR LES FACADES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le choix des entreprises pour les travaux de restauration des façades de la mairie (Berville) a été voté lors du Conseil Municipal du 11 avril 2022. Ces travaux étaient divisés en deux lots.

Pour le lot 1 Colombage :

Charpentes Borniambuc de Etreville,

* Restauration d'une façade en pans bois et réalisation de deux portiques de soutènement pour un solivage

- pour un montant de 9 050,00€ HT soit 10 860€ TTC

Pour le lot 2 Maçonnerie :

BatiJEM de Brionne,

* travaux sur les façades :

- pour un montant de 4 544,06€ HT soit 5 452,87€ TTC

- utilisation de briques pleines

- reproduction de l'ancien à l'identique

- gestion, évacuation et traitement des déchets

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

La Société Charpentes Borniambuc n'ayant pas honoré son devis au 30/12/2022, le marché avec l'entreprise a été résilié.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau devis a été demandé à l'entreprise :

EV Charpente Menuiserie de Criquebeuf sur Seine.

* Restauration du mur en colombages de la façade et réalisation de portique de cave
- Pour un montant de 10 875,87 € HT soit 11 963,46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de EV Charpente Menuiserie,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif

Délibération 2023 1 3 FINANCES : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 23 JANVIER 2023

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes Roumois Seine, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 23 janvier 2023, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Ce rapport a été notifié aux communes membres par la Présidente de la CLECT en date du 24 janvier 2023.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le présent rapport.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la CLECT du 23 janvier 2023

Considérant la nécessité de délibérer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix Pour et 1 Abstention :

- **Décide** d'adopter le rapport de la CLECT ci-joint,

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

Délibération 2023 1 4 FINANCES : APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2023 DE LA CLECT

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, sur proposition de la CLECT s'est prononcé sur le montant des attributions de compensation de ses communes membres pour l'année 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur un montant d'attribution de compensation provisoire pour 2023 prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 23 janvier 2023 et ayant statué sur les décisions suivantes :

- L'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- L'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées à la compétence enfance jeunesse (révision libre)

Ainsi, il est proposé par le conseil communautaire d'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires pour 2023 sur les montants suivants :

Commune LES MONTS DU ROUMOIS	Montant
Montant des AC au 01/01/23	- 111 451.63 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 111 451.63 €
Evaluation de la révision libre liée aux documents d'urbanisme	2 849.28 €
Evaluation de la révision libre liée à la compétence enfance jeunesse	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 108 602.35 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune Les Monts du Roumois pour 2023.

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- L'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- L'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées à la compétence enfance jeunesse (révision libre)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée

Vu l'avis de la CLECT du 23 janvier 2023

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 février 2023 fixant le montant des attributions de compensation provisoire pour 2023

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix Pour et 1 Abstention :

- **Prend acte** de la révision des Attributions de Compensation pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **Arrête** le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2023 de la commune de Les Monts Du Roumois aux sommes suivantes

Commune LES MONTS DU ROUMOIS	Montant
Montant des AC au 01/01/23	- 111 451.63 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 111 451.63 €
Evaluation de la révision libre liée aux documents d'urbanisme	2 849.28 €
Evaluation de la révision libre liée à la compétence enfance jeunesse	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 108 602.35 €

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2023.

Délibération 2023 1 5 FINANCES : APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE BERVILLE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la place de Berville, le bureau d'étude Ingénierie 27 nous a fait parvenir le devis estimatif - Phase DCE.

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'un financement croisé de ce projet peut intervenir au titre des amendes de police (Département), du dispositif régional en faveur des points d'arrêts du réseau régional de transports publics routiers et du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Ci-dessous le plan de financement suite au devis estimatif – Phase DCE des travaux pour montant de 79 031,19 € HT soit 94 837,43 € TTC :

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Taux
Devis estimatif Ingénierie 27 / phase DCE	72 669,19	Région / dispositif sécurité sur HT de 6 788,90	5 431,12	6,87
Devis Décllic / abribus	6 362,00	Région / conditions d'attente sur HT de 6 362,00	5 089,60	6,44
		Département / Amendes de police	15 250,00	19,30
		Communauté Communes Roumois Seine / Fonds de concours	26 000,00	32,90
		Autofinancement	27 260,47	34,49
TOTAL HT	79 031,19	TOTAL FINANCEMENT	79 031,19	100,00
TVA	15 806,24	TVA	15 806,24	
TOTAL TTC	94 837,43	TOTAL GENERAL	94 837,43	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** Le projet d'aménagement de la place de Berville pour un montant estimatif de 79 031 € HT,

- **Approuve** Le plan de financement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour le financement de l'aménagement de la Place,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Roumois Seine au titre du fond du concours pour l'année 2023,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2023 1 6 FINANCES : APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET DU PLAN DE FINANCEMENT
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 12 septembre 2022, L'Atelier d'Architecture du Roumois avait été retenu dans le cadre de la construction du garage.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une subvention au titre de la D.E.T.R peut être sollicitée.

Ci-dessous le plan de financement suite à l'estimatif actualisé des travaux dont le montant est de 156 370,00 € HT soit 187 644,00 € TTC :

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Taux
Estimation travaux phase projet	148 000,00	D.E.T.R.	62 548,00	40,00
Honoraires et prestations intellectuelles	8 370,00			
		Autofinancement	93 822,00	60,00
TOTAL HT	156 370,00	TOTAL FINANCEMENT	156 370,00	100,00
TVA	31 274,00	TVA	31 274,00	
TOTAL TTC	187 644,00	TOTAL GENERAL	187 644,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de travaux pour un montant estimatif de 156 370 € HT.
- **Approuve** le plan de financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande subvention au titre de la D.E.T.R.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Demande de rétrocession du propriétaire des bois de part et d'autre d'un chemin communal traversant sa propriété – Prix au M² à définir.
- Monsieur le Maire souhaite attribuer une subvention aux propriétaires du restaurant de Berville pour participer aux frais de l'horloge,
 - Avis favorable, somme à définir en commission finances.
- Suppression du passage à niveau PN20 : réunion le 03 mars 2023. Nouveau projet, Le Préfet souhaite la suppression du PN20 et la sortie sur la RD88.
- Suite au rendez-vous le 27 février dernier avec le Département pour le projet du lotissement d'Angoville, la commune a émis un avis défavorable car la sortie est trop dangereuse faute de sécurité de la RD88.
- Suite au courrier envoyé le 20 septembre 2022 à Monsieur Le Préfet concernant la Départementale 88, il nous a répondu en date du 2 février 2023 que la RD88 n'est pas considérée comme un axe particulièrement dangereux.
- La Commission Finances aura lieu le 15 mars
- Travaux :
 - Houlbec
 - Le lave-vaisselle et le limiteur de son sont installés
 - Bosguérard
 - Les travaux de l'église ont été réalisés.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
Registre de comptes-rendus – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

- Berville
 - Les travaux de la place sont prévus début juillet 2023
- Extension école
 - Le calendrier est respecté
 - Les préfabriqués seront retirés le 10 juillet
- Le site internet est remis à jour : salles, comptes-rendus Conseils municipaux, photos.
- La fête des voisins est prévue le vendredi 2 juin à Bosguérard.
- Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet au Château de la Mésangère.
- Il n'y aura pas de fête de village en avril 2023.
- Affaires scolaires :
 - Embauche de Cassandra, 8h/semaine en tant qu'animatrice sur le temps du midi.
 - 2 conseils d'école ont eu lieu.
- Virement de 13252 € pour les études de sondage (cavités).
- Travaux de la Place de Berville
 - Mise en ligne du marché pour la place le 16 mars,
 - Ouverture des plis le 13 avril à 18h00,
 - Rapport d'analyse le 10 ou 11 mai.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 3 avril.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.

Le Secrétaire de séance
Monsieur BROSSAULT Nicolas

Le Maire
Bruno SIX